

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 13 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 mai, le Conseil Municipal de LARRÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Camille LE CLAIRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	12
Nombre de votants	15
Date de la convocation	5 mai 2026

PRESENTS	LE CLAIRE Camille	FIEVEZ Yannick	DELBOS Nathalie
	NICOLAS Yannick	JAFFRELOT Johann	HUMBERT Laëtitia
	PETIT Florent	LABAT Géraldine	LOCICERO Pierre
Jean			
	DARCEL Gildas	BELLINI Maryvonne	Karène LERNER

ABSENTS

EXCUSES : Jade HONORÉ (donne pouvoir à M. Nicolas), Mickaël GUENIOT (donne pouvoir à M. Jaffrelot), Agathe RENOU (donne pouvoir à M. Humbert)

NON EXCUSES :

Désignation du secrétaire de séance : Nathalie DELBOS

Madame le maire énonce l'ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 avril 2026
- Vote des subventions versées à l'école et aux associations
- Désignations des référents et correspondants
- Fonds de concours ADS
- Budget La Locomotive : décision modificative n°1
-
- Questions diverses

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'ordre du jour proposé par Madame Le Maire.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2026

Le procès-verbal du 17 avril 2026 n'ayant reçu aucunes observations, a été approuvé à l'unanimité.

2026-05-01 **Vote des subventions versées à l'école « Les petits Apprentis » et aux associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes :

Ecole	Demandé	Voté en 2025	Proposé en 2026
Arbre de Noël	8€/élèves	1 016€ (127élèvesX8)	117 X 8 = 936 €
Transports scolaire	2000€	2 000€	2000€
Jeux de cour	500€	500€	300 €
Manuels scolaires	500€	500€	500€
Bibliothèque	500€	500€	300€
Fonctionnement	200€	200€	100€
Voyage Scolaire 2026	40 €/élèves 2080 €	Non	30€/élèves/Justificatif

Associations Larré	Demandé	Voté en 2025	Proposé en 2026
ABBL	350€	300€	300€
ACPG	200€	200€	300€
Asso Chasse	150€	200€	200€
La réplique	350€	300€	150€ + prêt scène gratuit pour répétition uniquement
Larré Tonic	1000€	800€	600€
Les amis de l'école P	1000€	800€	400€
Larémifasol	200€	200€	200€
FNACA		150€	150€
Chemin de randonnée et petit patrimoine	300€	Non	300€
ESLM	Non	2000€	400€
B2L	Non	Non	500€

Jeux de Lanvaux – association à déterminer	Non	Non	250€
--	-----	-----	------

Asso reconnues d'utilités publique	Demandé	Voté en 2025	Proposé en 2026
ADMR Questembert		100€	100 €
Banque Alimentaire	200€	100€	50€
RES'AGRI		100€	50€
Solidarité Paysanne		100€	50€
Les restos du cœur	50€	50€	50€
En avant les ptits loups		100€	100€
M.F.R	60€/ élève	60€	60€
Rêves de Clown			50€
Simone Veil	100 €		Prêt de la salle

(1 abstention pour l'ABBL, 1 abstention pour ACPG, 2 abstentions pour les amis de l'école publique et 2 contre, 1 abstention pour la banque alimentaire, 1 abstention pour les restos du cœur, 1 abstention pour En avant les p 'tits loups)

2026-05-02 **Désignation des référents et correspondants**

Référents		
CNAS	Yannick NICOLAS	
Défense	Yannick FIEVEZ	
Festimôme	Maryvonne BELLINI	Agathe RENOU
Mardi de pays	Yannick NICOLAS	
Frelons asiatiques	Mickaël GUENIOT	
Ragondins	Johann JAFFRELOT	
Enedis	Gildas DARCEL	
Référent déontologue QC	Corine HERVÉ	

2026-05-03 **Questembert Communauté : Fonds de concours ADS**

Par délibération du 9 février 2026, le conseil communautaire a validé la répartition des fonds de concours qui permettront de couvrir pour chaque commune les frais liés à l'ADS. Le montant de l'enveloppe 2026 est fixée à 159 300€. Le montant prévu pour LARRÉ est de 7 100 €. Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à solliciter ce fonds de concours répondant à des dépenses d'investissements (équipements des services techniques)

Le plan de financement est le suivant :

Intitulés des dépenses	Montants	Intitulés recettes	Montants
Autolaveuse	3 960€ HT		
Broyeur d'accotement	9 400€ HT		
Fourche palette	1 050€ HT		
		Fonds de concours ADS	7 100€
		Charge commune	7 310€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE, Madame le Maire à solliciter ce fonds de concours pour les dépenses d'investissement désignés ci-dessus.

2026-05-04 **Budget La Locomotive – décision modificative n°1**

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter les modifications suivantes au budget La Locomotive :

Chapitre	Article	Montant
Fonctionnement - dépenses		
011	60612 - Energie	-341.70€
67	673 – titres annulés	+341.70€

Le conseil municipal, ayant entendu les explications concernant cette décision modificative,
-APPROUVE, la décision budgétaire n°1 du budget annexe, La Locomotive, sur l'exercice 2026,
-AUTORISE, Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative.